(b) Cadre pour le commerce des services

Tout en adoptant une position réaliste à l'égard des versions plus grandioses de ce concept, le Canada pourrait se montrer disposé à examiner ce qui pourrait être réalisé dans ce domaine afin de restreindre les actions unilatérales de nos partenaires commerciaux. On pourrait étudier dans cette optique de nombreux principes du type GATT.

(c) Commerce ou investissements

Le Canada pourrait privilégier des négociations sur les services faisant l'objet d'un commerce international plutôt que sur le droit d'établissement. A cet égard, il pourrait mettre en relief les questions d'accès aux marchés ainsi que les problèmes de concurrence déloyale. Le Canada devrait en même temps être disposé à traiter des travaux proposés, notamment à l'OCDE, sur les questions relatives à l'investissement. Certaines sections de ce rapport suggèrent des façons possibles de traiter le sujet.

(d) Traitement national

Le Canada pourrait chercher à sensibiliser davantage les intéressés aux effets de ce principe sur le commerce des services, par opposition au rôle qu'il joue dans l'échange des marchandises. Il ne faudrait pas considérer le traitement national comme un principe absolu mais l'envisager éventuellement comme champ de négociation, question par question, et secteur par secteur.